

Séance du : 12 octobre 2023

n° 44/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 4 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Jean-Marie PETIT est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Judith ARDON, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY

Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSÉS, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Dominique GUIRAUD, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Pierre MONOD, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Reine EXPERT, Marie-France LOISEL

Pascal ASSEMAT, Gérard LAVIGNE, Pierre VIDAL

En exercice : 63

Présents : 35

Avaient donné pouvoir :

Marie-Hélène VAUTHIER à Jean-Marie PETIT

Nombre de voix : 36

Excusés :

Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Christiane PALOSSE, Florence RANC

Bertrand GELI, Alain SCHMIDT

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ere classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction publique,
Vu le budget du PETR du Pays Lauragais voté le 13 avril 2023,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Président informe les membres du comité syndical :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi.
- Le comité syndical avait validé par délibération 43/2017 du 10 juillet 2017 la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe
- L'agent nommé sur ce poste étant éligible à un avancement de grade au grade d'adjoint administratif principal 1ere classe,

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1er novembre 2023 qui sera rémunéré par référence au cadre d'emploi d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe. Les crédits sont inscrits au budget du PETR du Pays Lauragais.
- De définir les missions attachées à ce poste comme suit :
 - Accueil physique et téléphonique du public
 - Missions administratives de secrétariat
 - Comptabilité
 - Préparation du Budget
 - Gestion du personnel
- D'actualiser le tableau des effectifs

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- 1°) – d'AUTORISER la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe selon les modalités exposées, à compter du 1er novembre 2023,
- 2°) – de MODIFIER le tableau des effectifs,
- 3°) – d'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Labastide d'Anjou, le 12 octobre 2023

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : (99_DE-031-200050938-20231012-44_2023-DE

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2023

Application agréée E.legalite.com